

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24152

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, Mme Firmin Le Bodo, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage et Mme Sanquer

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant le fléchage de la contribution de l'État aux pensions de retraite des fonctionnaires vers la caisse commune du régime universel de retraite.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli. Nous souhaitons nous assurer que l'intégralité des financements aujourd'hui consacrés par l'État à garantir ces pensions de retraite, sera versée dans le fond commun qui sera créé dans le cadre du régime universel. Ainsi cet amendement prévoit que le Gouvernement remet un rapport au Parlement explicitant cet engagement.